

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2024**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mmes LEMBEZAT, BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**EXCUSES** : M. DESPLAT (pouvoir à Mme LEMBEZAT), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), DARSAUT (pouvoir à Mme LAMAZERE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. RAMALHO

---

**24 – 142 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ORTHEZ/SAINTE-SUZANNE POUR SES ESPACES JEUNES ET LA CITÉ SCOLAIRE GASTON FÉBUS**

**Rapport présenté par Madame LEMBEZAT, maire-adjoint :**

Afin d'aller à la rencontre des jeunes et de créer du lien avec eux, la Ville d'Orthez/Sainte-Suzanne (via les Espaces Jeunes) et la cité scolaire Gaston Fébus s'associent pour la mise en place de temps d'intervention et de collaborations : présence des animateurs des Espaces Jeunes dans l'enceinte du collège pendant la pause méridienne, mise en place d'animations, d'ateliers, et collaborations sur des projets construits en accord avec le personnel de l'établissement.

Les objectifs sont les suivants :

- Aller à la rencontre des jeunes et créer du lien,
- Être identifiés en tant qu'adultes ressources,
- Rapprocher les jeunes de l'offre de loisirs,
- Impulser une dynamique d'initiatives et accompagner des jeunes dans la construction de projets,
- Proposer des outils d'intervention sur la prévention des réseaux sociaux dans le cadre du dispositif des Promeneurs du Net.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- approuve le projet de convention de partenariat avec la cité scolaire Gaston Fébus ci-joint, valable pour l'année 2024/2025 et renouvelable deux fois par tacite reconduction,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 22 octobre 2024  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**



Publiée le